

Les Cliniques universitaires Saint-Luc invitent la ministre De Block à revenir sur la réduction de moitié du financement de certains lits psychiatriques

La mesure concerne plus particulièrement les hôpitaux psychiatriques de jour dans les hôpitaux généraux. Saint-Luc, qui a développé une offre très pointue en matière de psychiatrie infanto-juvénile, condamne une mesure qui intervient alors que la demande en places de pédopsychiatrie est criante. Les économies priveront l'hôpital de 800.000 euros par an à partir de 2020, soit 12 équivalents temps plein.

A la différence des lits « complets », les lits « partiels » sont occupés soit la nuit, soit le jour. Dans ce dernier cas, on parlera d'hôpitaux de jour. La mesure de la ministre De Block vise à réduire de moitié le financement des lits – ou places – en hôpital de jour, considérant qu'une occupation partielle ne justifie pas un financement complet. Les Cliniques Saint-Luc, qui disposent d'un agrément pour 5 lits pédopsychiatriques complets et 30 lits pédopsychiatriques partiels, sont dès lors particulièrement impactées.

« Considérer qu'un lit partiel coûte la moitié d'un lit complet est un mauvais calcul, explique Renaud Mazy, Administrateur délégué. En tant qu'hôpital universitaire général, nous sommes en première ligne: nous accueillons les enfants en détresse morale sept jours sur sept, jour et nuit. Seuls les hôpitaux généraux assurent cet accueil d'urgence. L'hôpital de jour pédopsychiatrique est un maillon essentiel dans cette prise en charge car il permet aux enfants de bénéficier d'un traitement continu, de jour en complément de la nuit en hospitalisation, en vue d'un retour dans leur cadre de vie en institution ou à domicile ».

« Le travail en hôpital de jour pédopsychiatrique permet un soin multidisciplinaire de pointe en partenariat avec les parents et décrit dans la littérature comme très efficace à long terme, complète le Professeur Dominique Charlier, chef de Service honoraire du Service de Psychiatrie infanto-juvénile. Il nécessite la présence de plus de personnel, plus coûteux. L'hôpital de jour intervient lorsque l'ambulatoire n'est plus possible ou que les SRJ, institutions de la jeunesse, etc. sont momentanément débordés par la pathologie des enfants. Ce sont donc des patients lourds, des enfants en grande détresse, auxquels nous fournissons des soins soutenus en associant le cadre familial. La formule de soins institutionnels de jour permet qui plus est de réduire au maximum les médicaments. Actuellement déjà, nous ne sommes pas en mesure de répondre à l'ensemble de la demande. »

Très concrètement, la mesure impactera Saint-Luc dès cette année : de 150.000 euros en 2017, le manque à gagner devrait atteindre 800.000 euros récurrents en 2020. « Nous n'allons pas pouvoir maintenir le niveau de l'emploi actuel, poursuit Renaud Mazy. A défaut d'une révision de la mesure, nous allons devoir réduire la voilure de nos activités en matière d'accueil de l'enfance en détresse morale, ce qui va totalement à l'inverse de notre volonté et des besoins actuels. »

« J'invite madame De Block à venir se rendre compte sur place du travail de notre équipe afin de la convaincre de l'apport de notre activité à la société et au bien-fondé du maintien d'un financement complet », conclut le Professeur Dominique Charlier.